

EXTRAIT DU REGISTRE
des
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 19 MAI 2015

L'an deux mille quinze, le dix neuf mai

Les membres du Conseil municipal de DISTRÉ se sont réunis en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale adressée le 11 mai 2015.

La séance est ouverte à vingt heures quarante minutes sous la présidence de Monsieur TOURON, Maire qui a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Etaient présents : Mme LAMANDÉ, Mr VIGNERON, Mme COCHARD, Mr RABILLER, Mme CHAMBRY, Mme RAVARD, Mr CAILLAUD, Mme PRIEUR, Mr MABILEAU, Mme ANGLARET, Mme THIBEAUD, Mr NEVERS, Mme RABINEAU, Mr DOUET, Mme DESNOYERS, Mr LAIRE.

Absent excusé : Mr GRIVAULT.

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Madame RABINEAU a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Déclaration d'intention d'aliéner

Monsieur VIGNERON, Adjoint, informe qu'il a été reçu en Mairie, le 21 avril 2015, une déclaration d'intention d'aliéner pour la vente suivante :

Propriété cadastrée section A n° 447, situé 1bis, Allée des Justices, d'une superficie de 419 m² ;

Ce bien est classé en zone UB au Plan Local d'Urbanisme.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas exercer le droit de préemption urbain à l'occasion de la vente de ces propriétés.

Monsieur VIGNERON, Adjoint, informe qu'il a été reçu en Mairie, le 19 mai 2015, une déclaration d'intention d'aliéner pour la vente suivante :

Propriété cadastrée section AD n° 249, situé Chemin du Clos à POCÉ, d'une superficie de 600 m² ;

Ce bien est classé en zone UB au Plan Local d'Urbanisme.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas exercer le droit de préemption urbain à l'occasion de la vente de ces propriétés.

Acquisition d'un bien

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 22 avril dernier relative à l'éventuelle acquisition des parcelles cadastrées section ZO 284 et 363.

Après en avoir délibéré, considérant qu'aucune modification réglementaire urbanistique ne sera possible, le Conseil municipal décide, à la majorité, de charger Monsieur le Maire de transmettre une offre à 80 000 € pour acquérir ces biens qui devront être libre de tout dépôt d'amiante

Cession droit de passage

Monsieur le Maire informe que la parcelle cadastrée section AB n° 67 (ancienne mairie) bénéficie d'un droit de passage sur la parcelle cadastrée section AB n° 428.

Afin de supprimer cette servitude, il est proposé aux propriétaires de la parcelle la subissant d'y renoncer moyennant le versement d'une indemnité fixée sur la base de celle négociée rue de la Chapelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de fixer cette indemnité à 2 500 €.

Giratoire Champ Blanchard

Monsieur VIGNERON, Adjoint, présente l'accord trouvé entre le Conseil Départemental et le Cabinet INGE-INFRA pour l'aménagement du rond-point du Champ Blanchard.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal refuse à la majorité, 10 contre, 3 abstention et 4 pour, ces aménagements du giratoire compte tenu du coût par rapport à l'amélioration apportée. Mais, il décide, à l'unanimité, d'inscrire dans la programmation de voirie 2016, une amélioration des accès piétons sur ce site.

Etude thermique école

Madame LAMANDÉ, Adjointe, présente l'audit énergétique des bâtiments scolaires de l'école des Vignes, audit réalisé par le SIEM.

Cette étude apporte les préconisations suivantes: Isolation des murs et des planchers, changement des ouvrants, des robinets thermostatiques, des appareils d'éclairage... installation des systèmes de ventilation, des détecteurs de présence dans les couloirs, les WC... de mettre en place une chaudière à bois (granulés ou bûches) en couplage avec la chaudière fuel actuelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de poursuivre le programme pluriannuel de rénovation des bâtiments, à compter de 2016.

Avenants travaux école

Dans le cadre de l'extension du Groupe scolaire, il est proposé au Conseil de valider les avenants suivants :

Entreprise **RAINE** : - suppression des stores extérieurs côté cour pour :
- 765.25 € HT soit – 918.30 € TTC ;

Entreprise **GUIOCHEAU** : - suppression de la signalisation et d'une partie des enrobés pour :
- 1 618 € HT soit – 1 941.60 € TTC ;

Entreprise **ACLIMAT** : - modification WC et suppression des accessoires pour :
- 500. 91 € HT soit – 601.09 € TTC ;

- Suppression d'un circulateur et de la régulation pour :
- 848.50 € HT soit 1 018.20 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'accepter ces avenants.

Travaux voirie supplémentaires

Pour faire suite à la consultation des travaux de voirie 2015 et à la réunion de la commission du 5 mai dernier, il est proposé de retenir les travaux supplémentaires suivants :

- Allée Chouteau : création de voirie ;
- Place des Vendangeurs : enrobé sur trottoir ;
- Rue Jacques Eugène Bury : enrobé sur trottoir ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'accepter le devis de l'entreprise TTPL pour un montant de 21 159.13 € TTC.

Règlement amiable litige

Monsieur le Maire informe que la propriétaire du lot 3 du lotissement du Clos Pointu, n'ayant pas respecté les prescriptions de l'autorisation de construire qui lui a été délivrée, a créé un surplomb sur le lot n° 2.

Afin de régulariser la situation et indemniser dans un cadre amiable, la Commune, du préjudice subi, il est proposé une convention dont les principaux termes seraient les suivants :

- Indemnisation à hauteur de 6 660 € pour la neutralisation d'une bande de 5 mètres de large sur 18.50 mètres de long, sur la partie Nord du lot n° 2 (5m x 18.50m x 72€) ;
 - Indemnité de 200 € pour la plantation d'arbres de hautes tiges dans la bande sus-désignée ;
 - Dépôt d'un permis modificatif correspondant à l'implantation réelle de la maison.
- Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser le Maire ou l'un de ses Adjointes à signer la convention.

Transfert baux agricoles

Madame CHAMBRY, Adjointe, fait état de deux demandes de transfert de baux agricoles précaires émanant de Mr Marc COCHARD au profit de l'EARL DE VILLEVERT et de Mr Christian RABINEAU au profit de l'EARL CANTON DE PRESLE.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal autorise le Maire à signer les nouveaux baux.

Mmes COCHARD et RABINEAU ne prennent pas part au vote.

Eclairage public

Monsieur le Maire présente le nouveau chiffrage du coût de l'installation de l'éclairage public dans le lotissement du Clos Pointu suite à des adaptations mineures.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de valider le devis du SIEMML d'un montant de 26 070.86 € TTC.

Info

- Il est procédé publiquement au tirage au sort des jurys d'assises pour l'année 2016.
- **Bornes à incendie** : M. Vigneron, adjoint, informe le Conseil Municipal de la possibilité de faire une demande groupée avec d'autres communes pour obtenir des devis de prestations pour faire vérifier l'état des bornes d'incendie sur le territoire de la Commune.
- **Anjou Vélo Vintage**, 3 circuits passeront sur notre commune, le dimanche 14 juin 2015, un goûter sera proposé dans la cour de la Mairie, entre 15h et 17h, aux participants du circuit de 90 km.
- **Point sur le SCOT** : M. Touron, Maire, fait le point sur le projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT).
- **Chaîne d'épargne** : M. Touron, Maire, présente une chaîne d'épargne laissant transparaître les capacités d'investissement de la Commune jusqu'à la fin du mandat
- **Réunions sur le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal** organisées pour les Conseillers municipaux par la Communauté d'Agglomération : les mercredi 27 mai à 18h et jeudi 18 juin à 19h.
- **Nettoyons la nature** : samedi 30 mai, à 10h, à la Mairie.

Pour copie confirmée au registre,
Le 22 mai 2015

Le Maire,



Eric TOURON